



FEP

Novembre 2015

PREMIER DEGRE

Ecole inclusive

La mise en œuvre de la loi de 2005 concernant les enfants en situation de handicap doit être améliorée. Par ailleurs, depuis la rentrée, les ULIS Ecole ont remplacé les CLIS.

La FEP-CFDT a été reçue par la rapporteure de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

La FEP-CFDT a fait des propositions

- **présence effective d'un AESH*** suite à chaque notification MDPH*,
 - **réelle formation des AESH et des maîtres concernés** (formation initiale et remplacement réel dans le cadre de la formation continue),
 - **allègement des classes** accueillant un ou des élèves en situation de handicap **et maîtres surnuméraires** pour travaux en petits groupes,
 - **allègement du temps des APC** pour les maîtres afin de dégager du temps lié au travail supplémentaire qu'engendre l'inclusion **et versement d'une prime** en HSA (Heure Supplémentaire Annuelle),
 - **simplification** des démarches administratives,
 - **décharge de direction supplémentaire** octroyée pour les petites écoles accueillant des élèves en situation de handicap,
 - **soutien plus important auprès des élèves** (matériel adapté fourni) et **auprès des enseignants et AESH** (fiches pratiques d'adaptation aux troubles de l'élève renseignées par le médecin de la MDPH).
- * AESH = Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
* MDPH = Maison Départementale des Personnes Handicapées

Certaines de ces propositions sont reprises dans le rapport de la Commission. Celui-ci est consultable : http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2016/a3111-tIV.asp#P1045_250571

Pour la FEP-CFDT, l'inclusion est une chance pour tous les élèves et l'Ecole doit se donner les moyens de tous les faire réussir.

Les missions des enseignants évoluent. Ils doivent être mieux accompagnés, mieux formés et mieux reconnus.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA NEWSLETTER DU SITE FEP

NEWSLETTER

Abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

CONTACTS

FEP-CFDT Poitou-Charentes
05 49 72 17 32
poitou.charentes@fep.cfdt.fr